

# Contrat de cours de guitare au domicile de l'étudiant

Saison du lundi 09 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025 inclus

Renault Valentin, entrepreneur individuel représentant l'entreprise individuelle Renault Valentin Gaëtan Michel ayant pour nom commercial GUITARMELODY, né à Rouen le 07/05/1987, enseignant culturel, exerçant en tant que professeur de guitare et solfège au domicile de l'étudiant,

Siège social :

2 rue Marcel Denis

76240 BELBEUF

SIRET : 79759789500045

Agrément simple : SA797597895 du 04/10/2013

Mobile : 06 59 90 35 60

Courriel : [guitamelody@gmail.com](mailto:guitamelody@gmail.com) Site : [www.guitarmelody.fr](http://www.guitarmelody.fr)

Ci-après le Professeur, d'une part,

**Et**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Si enfant, nom et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant, rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Ci-après l'Etudiant ou son représentant, d'autre part,

Sont convenus du présent contrat établi conformément pour une durée et dispositions précisées ci-après :

Le professeur dispensera des cours particuliers hebdomadaires **du 09 septembre 2024 (ou date de signature du contrat si inscription en cours de saison) au 27 juin 2025 inclus** correspondant aux honoraires suivants selon le forfait choisi et le jour de cours choisi avec le professeur.

**FORFAIT CHOISI : \_\_\_\_\_ MONTANT CHEQUES VACANCES A DEDUIRE : \_\_\_\_\_**

**MODE DE REGLEMENT CHOISI : \_\_\_\_\_**

**Forfait A : 40 minutes par semaine hors congés :**

940 € la saison : en 10 chèques de 94 € OU 10 prélèvements de 95.88 € (car 2% de frais)

**471 € REMBOURSES AVEC L'ATTESTATION FISCALE 50 %**

**Forfait B : 50 minutes par semaine hors congés :**

1020 € la saison : en 10 chèques de 102 € OU 10 prélèvements de 104.04 € (car 2% de frais)

**510 € REMBOURSES AVEC L'ATTESTATION FISCALE 50 %**

**Forfait C : 60 minutes par semaine hors congés :**

1100 € la saison : en 10 chèques de 110 € OU 10 prélèvements de 112,2 € (car 2% de frais)

**552 € REMBOURSES AVEC L'ATTESTATION FISCALE 50 %**

**Forfait D : 2 fois 40 minutes à la suite par semaine hors congés :**

1500 € la saison : en 10 chèques de 150 € OU 10 prélèvements de 153 € (car 2% de frais)

**750 € REMBOURSES AVEC L'ATTESTATION FISCALE 50 %**

**SIGNATURE ELEVE (ou représentant) et SIGNATURE PROFESSEUR :**

## **MODALITES :**

- Les cours seront réglés en 10 prélèvements mensuels ou en 10 chèques mensuels durant toute la durée du contrat selon le forfait choisi.
- Une attestation fiscale est remise chaque année en février/mars afin de vous faire bénéficier de la déduction d'impôt (familles imposables) ou du remboursement par les impôts (familles non imposables)
- L'inscription est validée à partir du moment que le RIB, le mandat de prélèvement rempli par mail avec le contrat ont été remis ou à partir du moment que les 10 chèques joints avec le contrat ont été remis.
- **Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires de la Zone B**
- **Les cours ne sont pas assurés pendant les jours fériés ainsi que le pont du Vendredi de l'Ascension.**
- **Le professeur suit un itinéraire précis pour éviter les retards et la circulation intense, ainsi tout cours annulés par l'étudiant ne pourra pas être remboursé ou reporté pour quelques raisons que ce soit.**
- Le professeur s'engage à assurer les cours annulés de son plein gré via webcam de son domicile au cas où il serait dans l'incapacité de se déplacer.
- **Un abandon au cours du contrat de l'étudiant ne fera pas l'objet d'un remboursement. L'étudiant sera libéré du contrat à condition d'avoir réglé la totalité des sommes restantes dues.**
- Un contrat engage les deux parties et l'étudiant s'engage à honorer ce contrat jusqu'au bout et à régler la totalité des sommes dues même en cas d'abandon de l'étudiant. Dans le cas contraire le professeur se verra contraint d'engager des poursuites judiciaires.
- En cas d'abandon ou incapacité prolongée du professeur, le contrat ci-après deviendra nul et les prélèvements seront arrêtés.
- « Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est: CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

### **DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION**

- **MANDAT DE PRELEVEMENT REMPLI VIA LE FORMULAIRE RECU PAR MAIL OU LES 10 CHEQUES A L'ORDRE DE VALENTIN RENAULT EI**
- **CONTRAT CI-JOINT SIGNE**

Le Professeur et l'Etudiant s'engagent à dispenser et à suivre des cours particuliers, à partir de la date de la signature et aux conditions exposées ci-dessus. Imprimé et signé en deux exemplaires,

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Contrat à signer sur chaque page, suivi de la mention : « Lu et approuvé »**

**SIGNATURE ETUDIANT (ou représentant) et SIGNATURE PROFESSEUR :**